

Commission : Développement Durable

Question: Vers une gestion mondiale des déchets industriels

Auteur : La Colombie

L'accélération du développement économique et technologique de la société actuelle et le changement des comportements de consommation sont à l'origine de l'augmentation du volume de déchets provoquant une augmentation proportionnelle de la pollution de l'air, l'eau et le sol. La santé humaine et l'environnement sont directement menacés par cette surproduction : d'après l'OCDE 4 milliards de tonnes de déchets seraient produits par en ce début de siècle.

Sur ce sujet comme sur d'autres liés aux problèmes environnementaux les pays développés ou en voie de développement ne se trouvent pas dans la même situation car les premiers se défont de leurs déchets dangereux ou non réutilisables les envoyant dans les seconds mettant leur population dans une situation dangereuse. Le défi est donc double pour les prochaines années : la gestion locale des déchets et la gestion de la mondialisation des déchets.

La Colombie comme pays émergent est bien conscient de l'importance des industries pour le développement d'un pays mais aussi de l'importance de le faire dans le respect de l'environnement.

Notre pays est un chef de file dans l'atténuation des impacts découlés du développement industriel sur l'environnement et cette contribution ratifie la décision de travailler en harmonie avec la communauté internationale pour répondre de manière responsable aux défis environnementaux qui impliquent l'ensemble de la planète.

Notre pays s'est engagé à promouvoir des actions concrètes et innovantes pour réduire la vulnérabilité du secteur. Ceci est en ligne avec la stratégie de croissance verte (Plan National de développement 2014-18) qui reconnaît les défis exceptionnels auxquels notre pays doit faire face en termes de développement post-conflit.

L'approche de la gestion de déchets a changé au cours de ces dernières années dans la communauté internationale générant une grande préoccupation pour la dégradation continue de l'environnement. La politique environnementale de notre gouvernement s'inscrit dans cette tendance qui a comme objectif d'aller vers une économie circulaire., collaborant avec les industries pour trouver les moyens de réduire leurs déchets et demandant aux grand générateurs d'assumer leur responsabilité environnementale coopérative dans le traitement de leurs propres résidus.

La Colombie a soutenu toutes les conventions et traités internationaux et a développé son propre cadre juridique pour la gestion intégral des déchets. Prévenir la production de déchets, les mitiger, les valoriser et les gérer de façon appropriée constitue un enjeu de taille pour les années à venir.